

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : BOUEDO Pierre – LE GALLO Joseph – LE GAL Hervé – LANTRIN Isabelle – CALOHARD Pierre - Loïc - CHAMAILLARD Gilles – DREANO Hélène - CHAMAILLARD Valérie – LE LABOURIER Virginie - MOUNIER Jean-Pierre - HAYS Pascal.

Excusé (s) :

Madame Isabelle LANTRIN est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **approuve à l'unanimité**, le compte rendu de la séance du 17 décembre 2018.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal **autorise à l'unanimité** le Maire à modifier l'ordre du jour de la séance de la manière suivante :

- validation du devis concernant l'avenant du lot menuiserie,
- retrait de l'avenant du lot maçonnerie.

3) Vestiaires du terrain de football : validation du devis pour avenant lot menuiserie.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, l'assemblée délibérante **autorise** le Maire à signer le devis de l'EURL LE BRETON Alain et ce pour un montant ht de 671,00 € et **autorise** le Maire à signer l'avenant et tous les autres documents s'y rapportant.

4) Résidence Bellevue - modification du règlement et divisions parcellaires.

Après délibération, et **à l'unanimité**, les membres du conseil municipal **autorisent** la modification du règlement du lotissement Résidence Bellevue, à savoir dans le cas présent, les terrains du lotissement pourront être divisés.

5) Vote des taux d'imposition 2019.

Après étude des produits attendus, des besoins de la commune et au vu du projet de Budget Primitif, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide de maintenir** les taux des trois taxes pour l'année 2019 de la manière suivante :

- **Taxe d'habitation :** 21.20%
- **Foncier Bâti :** 19.08%
- **Foncier Non Bâti :** 46.14%.

6) Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Locminé - année scolaire 2017-2018.

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité, de participer** aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Locminé au titre de l'année scolaire 2017-2018 (1 élève).

7) Ecole Notre Dame du Plasker - contribution financière 2018-2019.

Après lecture de la demande et après en voir délibéré, l'assemblée **décide à l'unanimité** d'octroyer une contribution financière à hauteur de 465,24 euros (un élève) en faveur de l'école Notre Dame du Plasker de LOCMINE, au titre de l'année scolaire 2018-2019.

8) Château d'eau - loyer 2019.

Après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**, l'assemblée **autorise** la réévaluation du loyer annuel pour l'année 2019 à savoir un loyer de 3 040.64 € (non soumis à tva).

9) Bulletin communal : modification du devis.

Après délibération, **à l'unanimité**, le conseil municipal **autorise** le Maire

- à signer le nouveau devis de l'imprimerie POISNEUF pour un montant de 1 656,00 € ht,
- à effectuer les dépenses budgétaires au budget primitif communal 2019,
- à annuler la délibération ACTE 201810290008 du 29 octobre 2018.

10) Lutte contre les nuisibles - contrat 2019.

Après délibération, l'assemblée **décide à l'unanimité** d'accepter les termes du contrat 2019 et **autorise à l'unanimité** le Maire à signer les pièces à intervenir.

11) Bretagne Sud Habitat - budgets 2019 des logements communaux.

Après lecture et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal **valident à l'unanimité**, les budgets annexes 2019 proposés par Bretagne Sud Habitat.

12) Demande de contribution financière au Fonds d'Aide au Football Amateur pour les vestiaires du terrain de football.

Après délibération, et **à l'unanimité**, les membres du conseil municipal **autorisent** le Maire à solliciter une contribution financière auprès de la Fédération Française de Football (F.F.F.) à hauteur de 20 % des 117 890,00 € ht qui est le montant des travaux de l'extension et rénovation des vestiaires du terrain de football.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée le 1er avril 2019 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 30

